



COMMUNE DE BAS-INTYAMON 1667 ENNEY

☎ 026 921 81 00
📠 026 921 81 09
CCP 17-1463-1
✉ commune@bas-intyamou.ch

Enney, le 21 décembre 2020

MISE A L'ENQUETE PUBLIQUE Du 15 au 29 janvier 2021

District	Gruyère
Commune	Bas-Intyamou, secteur Estavannens
Lieu-dit ou rue	La Jorettaz
Architecte ou mandataire responsable	SEDCA SA Joël Moret Rue de Vevey 45 1630 Bulle
Propriétaire	Pharisa Jacques Chemin des Gottes 10 1665 Estavannens
Objet de la demande Et article du registre foncier	Reconstruction d'un chalet d'alpage après effondrement, en application de l'art. 97 de la loi fédérale du 29 avril 1998 sur l'agriculture Art. 3622 RF

Les plans sont déposés au bureau communal de Bas-Intyamou à Enney, où ils peuvent être consultés.

Les remarques ou oppositions doivent être adressées par écrit au Conseil communal jusqu'au **29 janvier 2021 à minuit**.

Le Conseil communal



COMMUNE DE BAS-INTYAMON 1667 ENNEY

☎ 026 921 81 00
📠 026 921 81 09
CCP 17-1463-1
✉ commune@bas-intyamou.ch

Enney, le 21 décembre 2020

MISE A L'ENQUETE PUBLIQUE Du 15 au 29 janvier 2021

District	Gruyère
Commune	Bas-Intyamou, secteur Estavannens
Lieu-dit ou rue	La Jorettaz
Architecte ou mandataire responsable	SEDCA SA Joël Moret Rue de Vevey 45 1630 Bulle
Propriétaire	Pharisa Jacques Chemin des Gottes 10 1665 Estavannens
Objet de la demande Et article du registre foncier	Reconstruction d'un chalet d'alpage après effondrement, en application de l'art. 97 de la loi fédérale du 29 avril 1998 sur l'agriculture Art. 3622 RF

Les plans sont déposés au bureau communal de Bas-Intyamou à Enney, où ils peuvent être consultés.

Les remarques ou oppositions doivent être adressées par écrit au Conseil communal jusqu'au **29 janvier 2021 à minuit**.

Le Conseil communal



COMMUNE DE BAS-INTYAMON 1667 ENNEY

☎ 026 921 81 00
📠 026 921 81 09
CCP 17-1463-1
✉ commune@bas-intyamou.ch

Enney, le 21 décembre 2020

MISE A L'ENQUETE PUBLIQUE Du 15 au 29 janvier 2021

District	Gruyère
Commune	Bas-Intyamou, secteur Estavannens
Lieu-dit ou rue	La Jorettaz
Architecte ou mandataire responsable	SEDCA SA Joël Moret Rue de Vevey 45 1630 Bulle
Propriétaire	Pharisa Jacques Chemin des Gottes 10 1665 Estavannens
Objet de la demande Et article du registre foncier	Reconstruction d'un chalet d'alpage après effondrement, en application de l'art. 97 de la loi fédérale du 29 avril 1998 sur l'agriculture Art. 3622 RF

Les plans sont déposés au bureau communal de Bas-Intyamou à Enney, où ils peuvent être consultés.

Les remarques ou oppositions doivent être adressées par écrit au Conseil communal jusqu'au **29 janvier 2021 à minuit**.

Le Conseil communal



COMMUNE DE BAS-INTYAMON 1667 ENNEY

☎ 026 921 81 00
📠 026 921 81 09
CCP 17-1463-1
✉ commune@bas-intyamou.ch

Enney, le 21 décembre 2020

MISE A L'ENQUETE PUBLIQUE Du 15 au 29 janvier 2021

District	Gruyère
Commune	Bas-Intyamou, secteur Estavannens
Lieu-dit ou rue	La Jorettaz
Architecte ou mandataire responsable	SEDCA SA Joël Moret Rue de Vevey 45 1630 Bulle
Propriétaire	Pharisa Jacques Chemin des Gottes 10 1665 Estavannens
Objet de la demande Et article du registre foncier	Reconstruction d'un chalet d'alpage après effondrement, en application de l'art. 97 de la loi fédérale du 29 avril 1998 sur l'agriculture Art. 3622 RF

Les plans sont déposés au bureau communal de Bas-Intyamou à Enney, où ils peuvent être consultés.

Les remarques ou oppositions doivent être adressées par écrit au Conseil communal jusqu'au **29 janvier 2021 à minuit**.

Le Conseil communal